

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juillet 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 154

présenté par
M. Brottes

ARTICLE 48

Alinéa 32

Supprimer les mots :

mentionnés à l'article L. 511-41-1 B du code monétaire et financier

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.

Des travaux étant encore en cours, cette référence n'est pas pertinente.